

JAENEN, Cornelius J., *The Role of the Church in New France. The Frontenac Library*, 7. Toronto, Montréal, McGraw-Hill Ryerson [c1976]. x-182 p. \$5.95 broché, ISBN 0-07-082258-1. \$6.95

Michel Thériault

Volume 31, numéro 1, juin 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303593ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303593ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thériault, M. (1977). Compte rendu de [JAENEN, Cornelius J., *The Role of the Church in New France. The Frontenac Library*, 7. Toronto, Montréal, McGraw-Hill Ryerson [c1976]. x-182 p. \$5.95 broché, ISBN 0-07-082258-1. \$6.95]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 31(1), 100–103. <https://doi.org/10.7202/303593ar>

JAENEN, Cornelius J., *The Role of the Church in New France*. The Frontenac Library, 7. Toronto, Montréal, McGraw-Hill Ryerson [c1976] ×, 182 p. \$5.95 broché ISBN 0-07-082258-1. \$6.95

Professeur à l'Université d'Ottawa, l'A. étudie le rôle de l'Église en Nouvelle-France. Il a pensé à diviser son travail en deux parties, division pouvant sembler purement pratique et fonctionnelle mais qui, sans doute, s'est révélée à l'usage être la clé de l'interprétation donnée par Jaenen

aux phénomènes étudiés. Les deux fonctions de l'Église en Nouvelle-France ainsi réparties sont: le rôle de l'Église dans la conversion des Amérindiens (Église missionnaire) et le rôle de l'Église dans la conservation de la foi chez les colons (Église coloniale).

Les élans mystiques, courageux et enthousiastes des missionnaires sont bien connus et respectés. L'étude, courte dans l'ouvrage et susceptible de développements ultérieurs, se penche aussi sur les liens inévitables, ne serait-ce qu'au plan des émotions, du monde missionnaire avec l'Église locale et surtout avec les vues politiques des administrations métropolitaine et locale. Les missionnaires ne purent faire autrement que servir, inconsciemment ou non, délibérément ou non, la cause française et lier les Amérindiens à l'économie française locale, l'assimilation véritable ayant été, à cette époque-là, un échec. L'A. éclaire bien les lecteurs sur le diptyque mission-politique à cette époque, sur lequel il reste tant à dire.

La deuxième partie de l'étude porte sur l'Église locale comme telle: l'Église européenne transplantée ici, ce qui est justement le problème de cette Église. Combien vraie d'autre part est cette phrase de l'A.: «The Church in New France was the creation of the metropolitan Church, but never became its creature» (p. viii). C'est une des rares fois où j'aie vu cet énoncé rédigé si clairement; combien de nos historiens ont mal compris la vérité qui y est mise en lumière! En Nouvelle-France, les administrateurs étaient certes gallicans, dans la plus pure tradition de la métropole. L'épiscopat local et, en général, le clergé l'étaient cependant beaucoup moins. En effet, ces hommes, dont plusieurs étaient influencés par les mouvements mystico-religieux de la Réforme catholique en France s'ils n'en étaient pas déjà une tête d'affiche (v.g. Mgr de Laval), avaient dépassé le stade du gallicanisme religieux classique, véritable jeu de passe-passe intellectuelle plus ou moins hypocrite et illusoire entre le roi, l'épiscopat et le pape. L'élan mystique de haute qualité chez les missionnaires n'est pas d'ailleurs pour surprendre, vu qu'il faisait partie du même mouvement retrouvé dans l'Église locale. C'est ici que l'A. est à son meilleur, en venant, presque insensiblement, corriger beaucoup des opinions et «vérités» transmises depuis des générations au sujet des relations (enfin, vaudrait mieux dire: des confrontations) clergé-habitants.

Pionnier, l'habitant ne s'en laissait pas imposer par les mandements ou les sermons. Pourquoi? Parce qu'il se sentait relativement peu touché, en dernière analyse. En effet, l'élite religieuse de la colonie (De Laval, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, etc.), donnant le ton au reste du clergé, était sur une longueur d'ondes différente de l'habitant, à la vie quotidienne simple, et essayait de transplanter l'atmosphère religieuse de la métropole. Prêcher l'idéal de la Réforme religieuse à une société stratifiée et hétérogène ou à des religieux mièvres ou corrompus, donc en métropole, était une chose, mais prêcher de la même façon en Nouvelle-France était un peu ridicule, puisque la société était homogène et la vie religieuse,

généralement à la hauteur des exigences des mouvements de réforme. Au fond, l'écart entre l'idéal prêché et la vie réelle de l'habitant ou du bourgeois au plan moral est moins grand que les mandements le laissent croire.

L'A. doit donc être remercié d'avoir précisé beaucoup de données et éclairé à neuf beaucoup des faits connus, et ce, dans un style agréable et facile à lire. La conclusion finale de l'auteur (p. 162-163), tout à fait logique dans les circonstances, montre clairement que l'influence profonde de l'Église sur la société québécoise ne date pas que d'après la Conquête, mais date des débuts de la colonie, celle-ci s'étant développée comme un tout très homogène, socialement et religieusement parlant.

L'A. me pardonnera sans doute les quelques remarques suivantes, que ma formation première de canoniste ne peut m'empêcher de faire :

- 1) Je crois qu'en p. 20 les lecteurs non initiés comprendraient plus facilement la raison pour laquelle, plutôt qu'un diocèse, un vicariat apostolique fut créé tout d'abord en Nouvelle-France si l'explication avait été plus longue sur les problèmes posés par les controverses canoniques et théologiques sur le pouvoir royal vis-à-vis du pouvoir pontifical sur les évêques; l'explication partielle retrouvée en p. 42 aurait pu aussi être fusionnée avec celle de la p. 20;
- 2) En p. 52, la mention de la querelle de St-Vallier et du chapitre au sujet de Notre-Dame de Québec n'est pas suffisante. En fait, la phrase, trop courte, laisse croire qu'il y avait 3 opinions incompatibles sur le statut de l'église: cathédrale, collégiale ou paroissiale. Il n'y a pas incompatibilité, il s'agit plutôt de définir les droits de chaque partie (évêque, chapitre, curé) par rapport aux offices à assurer, aux responsabilités à assumer et aux droits à exercer;
- 3) Que Louis de Norey Dumesnil (p. 77), ex-Récollet devenu chanoine régulier de Saint-Augustin (l'A. dit: «entered the Regular Canons of Saint-Augustine» alors qu'il aurait dû dire: «entered the Canons Regular of Saint Augustine»), ait laissé à sa mort quelques milliers de livres n'a pas à nous surprendre puisqu'au moment de son transfert d'ordre, il obtint un bénéfice, le «prieuré de Mortagne», pour assurer sa subsistance;
- 4) À la p. 90, je regrette pour l'A., mais il n'est pas du tout sûr que seule la cure de Notre-Dame de Québec était «inamovible» (concept de droit canonique simple à première vue mais difficile d'interprétation et d'application): les lecteurs pourront lire dans Arbour, Guy, *Le droit canonique particulier au Canada*, Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, 1957, p. 66-68, que, selon lui, il y eut 20 cures inamovibles avant 1763;
- 5) L'A., en p. 134, confond le baptême par aspersion avec l'ondoiement. Le sacrement de baptême peut se donner de 3 façons (canon 758 du Code de droit canonique): par infusion, méthode la plus répandue en

Occident, par immersion et par aspersion. L'ondoisement, à strictement parler, est un baptême donné licitement en danger de mort (canon 759, par. 1) et qui ne comporte pas toutes les cérémonies et prières d'un baptême ordinaire, mais seulement la formule essentielle: «Je te baptise...» L'ondoisement a été pendant longtemps, et est encore dans une certaine mesure, un rite fort populaire au Québec. Saint-Vallier n'aime pas, à juste titre, que l'ondoisement soit donné pour des raisons qui ne sont pas valables;

- 6) Une courte remarque de nature bibliographique: en p. 174, «Nant, Candide de» aurait dû être classé tout simplement à «Candide de Nant», donc après Campbell, puisque, d'après les règles de classement, on classe un religieux portant un nom en religion sous le prénom, le nom accompagnant celui-ci étant un ajout: surnom, nom de lieu, etc., et non un patronyme. Dans ce cas, on ajoute aussi l'initiale de l'ordre religieux. La vedette aurait donc dû être: Candide de Nant, frère, o.f.m. Cap.

Bref, malgré ces quelques remarques, je recommande aux lecteurs ce délicieux et rafraîchissant petit livre, qui fait honneur à son auteur et à la collection qui l'a accueilli.

*Bibliothèque nationale du Canada  
Ottawa*

MICHEL THÉRIAULT